



Jeudi 19 décembre 2013

## **Communiqué**

### **Contournement de Saint-Marcellin-en-Forez : feu vert du Conseil national pour la protection de la nature : la satisfaction de Bernard Bonne, Jean-Paul Defaye et Alain Laurendon**

Bernard Bonne, Jean-Paul Defaye et Alain Laurendon, respectivement président du conseil général de la Loire, vice-président chargé des infrastructures, vice-président et conseiller général du canton de Saint-Just-Saint-Rambert, l'ont confirmé ce matin en séance publique de l'Assemblée départementale : le Conseil national pour la protection de la nature vient de donner son accord pour que puissent se poursuivre les travaux du contournement de Saint-Marcellin-en-Forez.

Un arrêté préfectoral devrait être pris dans les prochains jours permettant la reprise, courant janvier, des travaux de la déviation qui dureront environ 18 mois.

Pour Bernard Bonne, Jean-Paul Defaye et Alain Laurendon, qui avaient fait de ce chantier la priorité des aménagements routiers départementaux, *c'est une excellente nouvelle pour tous les Marcellinois et plus généralement pour tous les habitants du secteur.*

*C'est également et nous nous en réjouissons, l'aboutissement d'un travail de longue haleine que nous avons mené en partenariat depuis plusieurs mois avec l'ensemble des acteurs locaux, les associations de riverains et environnementalistes, le monde agricole, ainsi que les services de l'Etat.*

*La réglementation en matière environnementale est complexe et exigeante mais nous avons le devoir d'être exemplaires et c'est désormais chose faite.*

*Plus rien ne s'oppose à la reprise de ce chantier de quelque 6 millions d'euros que nous avons bien entendu budgétisés et nous nous en félicitons.*

*Nous restons complètement mobilisés pour voir aboutir les démarches engagées concernant les déviations de Bonson et Sury-le-Comtal, sachant que le feu vert donné aujourd'hui pour Saint-Marcellin-en-Forez nous conforte plus que jamais à poursuivre nos efforts dans ce sens.*

Contact presse, Pierre Chappel : 04 77 48 42 38